

jusqu'au 31 octobre de cette année. C'est-à-dire qu'il a contribué à la recette pour près du sixième.

.

Carton pour stéréotypie sèche : On emploie depuis quelque temps, pour faire les clichés stéréotypés, un carton fabriqué spécialement, d'une grande souplesse et recevant les empreintes des lettres ou gravure sur zinc, galvano, etc., avec une grande netteté, sans donner lieu aux manipulations de la clicherie avec flan humide et chauffage.

Le carton sec est posé sur la forme, recouvert d'un molleton et d'une feuille de carton à satiner pour éviter le plissage. Le tout est passé dans la presse et l'empreinte est obtenue sur le carton ; celui-ci est placé sur le fourneau qui chauffe le moule, talqué avec une brosse bien douce, puis placé dans le moule en l'encadrant des équerres de la hauteur des clichés qu'on veut obtenir.

.

Le repos de la matière : C'est un fait scientifiquement démontré, que les fils télégraphiques, tout comme nous autres, se fatiguent. — On a on effet prouvé d'une façon irréfutable qu'ils fonctionnaient mieux le lundi que le samedi, tout au moins dans les pays où les télégraphistes jouissent du repos dominical. Les personnes compétentes estiment que les fils télégraphiques devraient se reposer complètement un jour sur 20.

.

Consommation des œufs : A Paris, on consomme annuellement 280,000,000 d'œufs, valant plus de 30,000,000 de francs, ce qui correspond à 200 œufs par an et par habitant à peu près.

.

L'éclairage et l'hygiène : Quelle est la lumière qui doit être préférée, celle d'une lampe électrique ou celle d'un manchon incandescent ? Telle est la question que s'est posée récemment le Conseil de l'Université de Heidelberg. Après bien des essais comparatifs sur l'influence de ces deux sortes de lumière sur la vue, on est arrivé à cette conclusion que ni l'une ni l'autre n'exercent d'effet nuisible sur les yeux lorsqu'elles sont convenablement placées. Cependant, il semblerait que la lumière électrique fut sans aucun doute préférable pour l'éclairage des bibliothèques, salles de conférence, etc. et, en général, de tout espace où se trouvent réunies un grand nombre de personnes.

A L'HOTEL DE VILLE

LE RÈGNE DE LA TERREUR

L'économie est en soi une excellente chose. Mais il y a économie et économie. Celle qui a pour but de mettre fin à des dépenses nuisibles ou inutiles est absolument recommandable et doit être pratiquée par les gouvernements et les municipalités dans l'intérêt public aussi bien qu'elle se pratique avec avantage pour les intérêts particuliers dans les maisons de commerce et dans les entreprises de l'industrie et de la finance.

Mais on ne peut appeler économie la réduction de dépenses dont l'effet immédiat est de gêner les services, de démoraliser les serviteurs et d'aboutir en fin de compte à la production d'un travail moindre et moins parfait.

Pour obtenir un bon travail, il faut de bons ouvriers et pour s'assurer les services de bons ouvriers, il faut les rétribuer convenablement.

C'est une vérité que le conseil municipal de la cité de Montréal semble ignorer, comme il semble en ignorer d'autres dans la politique dite d'économie qu'il nous paraît vouloir poursuivre en diminuant à tort et à travers les traitements du personnel de l'Hôtel-de-Ville et en congédiant à droite et à gauche des employés dont on n'indique pas les torts envers l'administration municipale.

De bons, anciens et fidèles serviteurs de la municipalité se voient mis en demeure de choisir entre une diminution de traitement et leur démission. Et chose curieuse, ou plutôt comble d'ironie, avec une diminution de leur traitement, on leur offre des éloges pour leur zèle, leur travail et les services qu'ils ont rendus à la ville.

Réduire les salaires d'un officier fidèle et modèle qu'on encense pour sa conduite passée, son dévouement à la chose publique, son caractère et son désintéressement, n'est-ce pas une chose inouïe ? Cette chose inouïe, cependant s'est vue, mais elle ne pouvait se voir qu'à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Pour justifier une pareille monstruosité, étant donné l'importance et les ressources de la métropole du Canada, on a lâché un gros mot, on a prétendu que la ville courait à la banqueroute si on ne rognait pas les salaires des employés de la municipalité. Ce mot est tellement absurde quand il s'agit de Montréal que nous ne nous y arrêtons même pas une seconde. S'il ne les a pas

encore, celui qui a prononcé ce mot en aura des remords cuisants.

Mais quelle mouche pique donc nos échevins pour agir avec tant de hâte dans les réductions de traitement et dans les décapitations sans nombre auxquelles ils s'attellent avec un acharnement digne d'une meilleure cause ?

Les bons employés, nous l'avons vu, sont victimes de réductions de salaires. Les économies qui en résulteront sont-elles dignes et de la ville et de la source d'où elles proviennent ?

Non.

La situation financière de la ville n'est pas tellement obérée qu'elle ne puisse continuer à ses serviteurs les traitements qu'elle leur a consentis dans le passé et nous ne voyons aucune autre cause qui justifie la mesure décrétée contre de bons employés.

Un grand nombre d'employés sont menacés de perdre leur emploi. Fera-t-on croire au public qu'il y avait à l'Hôtel de Ville un si grand nombre de têtes inutiles ou de mauvais employés. Car enfin il faut une raison pour priver de travail tant d'hommes dont la plupart comptent un certain nombre d'années au service de la ville.

Nous concéderons volontiers qu'il peut y avoir dans le personnel de la municipalité quelques employés dont le travail peut être réparti sur d'autres, sans que ces derniers soient trop surchargés de besogne ; nous concéderons que quelques employés n'apportent pas à l'accomplissement de leurs devoirs tout le zèle et tout le dévouement dont ils sont capables, mais ce n'est en tous cas que l'infime minorité.

Nous pourrions peut-être plaider en leur faveur indulgence et atermoiement, mais à quoi bon invoquer ces deux sentiments auprès de juges qui ne paraissent même pas se souvenir des principes de justice et d'équité qui doivent gouverner leurs actes.

L'arbitraire, une sévérité inflexible, voilà ce que nous voyons apparaître ; le régime de la terreur, sous le prétexte d'économie.

Le conseil devra statuer sur les décapitations proposées par les comités. L'unité sera-t-elle plus sage, plus juste, plus équitable, plus humaine que ses fractions ? Nous le souhaitons de grand cœur.

La vie de l'homme est limitée ; celle de la ville de Montréal est sans bornes pour ainsi dire. Les employés que les échevins veulent congédier disparaîtront d'eux-mêmes assez vite, la ville peut attendre